

Communiqué de presse



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
PATRIMONIO SVIZZERO
PROTECZIUN DA LA PATRIA

Villa Patumbah
Zollikerstrasse 128
8008 Zürich

T 044 254 57 00

www.heimatschutz.ch
www.patrimoinesuisse.ch
info@heimatschutz.ch
info@patrimoinesuisse.ch

IBAN CH04 0900 0000 8000 2202 7

Droit de recours

Statistique 2023 des litiges

Zurich, le 3 avril 2024

Le droit de recours des organisations de défense de l'environnement, de la nature et du patrimoine est un outil indispensable et utile à l'application des normes légales. En 2023, Patrimoine suisse a mené 14 procédures de recours à leur terme.

En 2023, 14 procédures ont été menées à leur terme (9 en 2022): 3 recours ont été acceptés et 9 rejetés. En outre, 1 recours a été retiré à la suite d'un accord et 1 est devenu sans objet à la suite de l'abandon du projet.

Par ailleurs, les conseils que Patrimoine suisse a prodigués en matière de construction ainsi que les négociations qu'elle et ses sections ont menées ont conduit à des accords satisfaisants et permis d'améliorer les projets sans qu'il n'ait été nécessaire de solliciter les tribunaux.

Le service juridique de Patrimoine suisse a confirmé son rôle dans l'examen préalable approfondi des cas litigieux. Ses expertises concises, tant pour le secrétariat général que pour les cas concernant des sections, ont permis à l'association de prendre position de manière rapide et fondée.

Les associations de protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine sont tenues d'informer chaque année sur l'usage de leur droit de recours. Seuls les recours – et non les oppositions – sont annoncés à l'Office fédéral de l'environnement.

Pour toutes informations et questions

Patrimoine suisse: Stefan Kunz, secrétaire général, tél. 044 254 57 00